

Bulletin Municipal Officiel

N° 159

SEPTEMBRE 2014

**Actes administratifs
Arrêtés du Maire**

Sommaire

Urbanisme	2
Circulation	4
Direction de la commande publique	6

Urbanisme

PC 69 266 10 0096 M02 accordé le 2 septembre 2014
M. BAHLIA Mourad
un PC modificatif a été accordé à M. BAHLIA Mourad pour la transformation d'un plateau de bureaux en 2 logements au 32 rue René prolongée
Le maire

PC 69 266 11 0125 M03 accordé le 2 septembre 2014
Sci LE CLOS FONTANIERES
un PC modificatif a été accordé à la Sci LE CLOS FONTANIERES pour la démolition d'un immeuble désaffecté et la construction d'un bâtiment comprenant 17 logements ainsi que la réalisation de 18 places de stationnement en sous-sol au 52 rue de Fontanières
Le maire

PC 69 266 12 0048 M02 accordé le 2 septembre 2014
Mme MARTINEZ Corinne
un PC modificatif a été accordé à Mme MARTINEZ Corinne pour la démolition d'une partie de la maison existante, l'extension de la maison existante et la création d'un local artisanal et d'une place de stationnement au 20 rue du Canal
Le maire

PC 69 266 13 0026 T01 accordé le 2 septembre 2014
Sci OZEN DE VILLEURBANNE
un transfert de PC a été accordé à la Sci OZEN DE VILLEURBANNE pour la démolition d'une maison d'habitation et d'un entrepôt et la construction d'un ensemble immobilier comprenant 23 logements ainsi que la réalisation de 39 places de stationnement dont 37 en sous-sol et 2 en surface pour personnes à mobilité réduite au 273 route de Genas
Le maire

PC 69 266 13 0090 M01 accordé le 2 septembre 2014
ICADE PROMOTION Sasu
un PC modificatif a été accordé à ICADE PROMOTION Sasu pour la démolition de logements désaffectés et la construction de 3 bâtiments comprenant 62 logements ainsi que la réalisation de 69 places de stationnement en sous-sol au 99 route de Genas et 37 rue Arago
Le maire

PC 69 266 14 0022 accordé le 2 septembre 2014
EST METROPOLE HABITAT oph
un PC a été accordé à EST METROPOLE HABITAT oph pour la démolition d'un lieu de culte et la construction d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale comprenant 52 chambres et d'un bâtiment comprenant 18 logements sociaux ainsi que la réalisation de 20 places de stationnement en sous-sol au 34 rue Richelieu
Le maire

PC 69 266 13 0054 M01 accordé le 8 septembre 2014
ALSTOM Grid
un PC modificatif a été accordé à ALSTOM Grid pour la construction d'un chapiteau de 200 m² pour stockage d'équipement au 130 rue L. Blum
Le maire

PC 69 266 14 0041 accordé le 17 septembre 2014
COGEDIM GRAND LYON Snc
un PC a été accordé à COGEDIM GRAND LYON Snc pour la construction d'un immeuble de bureaux et de commerces en rez-de-chaussée et la réalisation de 180 places de stationnement en sous-sol au 39 rue de la soie
Le maire

PC 69 266 08 0133 M01 accordé le 19 septembre 2014
M. MARTEL Laurent
un PC modificatif a été accordé à M. MARTEL Laurent pour l'extension d'une maison d'habitation au 31 rue du Marais
Le maire

PC 69 266 14 0045 accordé le 19 septembre 2014
GNVERT Sas
un PC a été accordé à GNVERT Sas pour la création d'une station de distribution de gaz naturel pour véhicules au 40/42 rue A. Primat
Le maire

PC 69 266 14 0046 accordé le 19 septembre 2014
SNOBINETTE Sci
un PC a été accordé à SNOBINETTE Sci pour la surélévation la rénovation et l'aménagement d'une maison d'habitation comprenant 3 logements au 14 cours Tolstoï

Le maire

PC 69 266 14 0052 accordé le 19 septembre 2014
M. OUAMANE Lazhari
un PC a été accordé à M. OUAMANE Lazhari pour la démolition d'une maison existante et la construction d'une maison d'habitation au 21 rue René

Le maire

PD 69 266 14 0011 accordé le 17 septembre 2014
M. VOGEL Maurice
Un PD a été accordé à M. VOGEL Maurice pour la démolition de locaux désaffectés au 28 rue de la Feysine

Le maire

PD 69 266 14 0013 accordé le 19 septembre 2014
Snc GALDOR
Un PD a été accordé à la Snc GALDOR pour la démolition de bâtiments désaffectés au 71 avenue Galline/1 rue Bonnet

Le maire

PD 69 266 14 0014 accordé le 19 septembre 2014
COMMUNE DE VILLEURBANNE
Un PD a été accordé à la COMMUNE DE VILLEURBANNE pour la démolition de locaux inoccupés au 2 rue du Cimetière

Le maire

DP 69 266 14 0262 accordée le 24 septembre 2014
IMMOPROSPECT - Monsieur FAURE Laurent
Une DP a été accordée à IMMOPROSPECT pour le changement de destination d'un local commercial en un logement au 58 rue des Charmettes

Le maire

DP 69 266 14 0245 accordée le 24 septembre 2014
CERTA Toiture - Monsieur COTTAZ Arnaud
Une DP a été accordée à CERTA Toiture pour la mise en place d'une surtoiture au 98 à 102 cours Emile Zola

Le maire

DP 69 266 14 0244 accordée le 25 septembre 2014
Monsieur ABRAHAM Jean-Paul
Une DP a été accordée à monsieur Jean-Paul ABRAHAM pour la modification de la clôture pour la création d'un accès charretier au 31 rue Séverine

Le maire

DP 69 266 14 0263 accordée tacitement le 26 septembre 2014

Sci LUX AUREA – Monsieur BOGGIO Alain
Une DP a été accordée à la Sci LUX AUREA pour le changement de destination de locaux industriels et à usage de bureau en local associatif au 6 impasse de l'Abbé Firmin

Le maire

DP 69 266 14 0264 accordée tacitement le 26 septembre 2014

EST METROPOLE HABITAT – Monsieur VAN STYVENDAEL Cédric

Une DP a été accordée à Est Métropole Habitat pour l'aménagement d'un espace pour ordures ménagères et modification de clôture au 23 à 37 cours docteur Jean Damidot

Le maire

DP 69 266 14 0265 accordée tacitement le 26 septembre 2014

EST METROPOLE HABITAT – Monsieur VAN STYVENDAEL Cédric

Une DP a été accordée à Est Métropole Habitat pour l'aménagement d'un espace pour ordures ménagères et modification de clôture au 21-23 rue de l'Epi de Blé et 79 rue des Jardins

Le maire

DP 69 266 14 0269 accordée le 26 septembre 2014

Monsieur MANGEL Stéphane

Une DP a été accordée à monsieur Stéphane MANGEL pour la construction d'un auvent au 7 bis rue de la Marne

Le maire

DP 69 266 14 0273 accordée le 26 septembre 2014

Monsieur MARTEL Laurent

Une DP a été accordée à monsieur Laurent MARTEL pour la création d'une piscine hors sol au 4 impasse du Marais

Le maire

DP 69 266 14 0274 accordée le 26 septembre 2014

Monsieur BETTANT Olivier

Une DP a été accordée à monsieur Olivier BETTANT pour la rénovation des façades au 49 rue Jean Jaurès

Le maire

DP 69 266 14 0275 accordée le 29 septembre 2014

SNI Sud Est

Une DP a été accordée à la SNI Sud Est pour la réfection de l'étanchéité des toitures au 210 cours Emile Zola

Le maire

DP 69 266 14 0276 accordée le 29 septembre 2014

URBANIS Tolstoï – Monsieur GIROUD Yann

Une DP a été accordée à URBANIS Tolstoï pour le percement de la façade pour l'installation de chaudières à ventouses au 22 cours Tolstoï

Le maire

Circulation

Arrêté n° C-2014P63 du 6 août 2014

Modification du stationnement rue Baudelaire

L'arrêt et le stationnement sont interdits rue Baudelaire, en face du n° 8, sur 1 place. Ces dispositions ne sont pas applicables aux titulaires de la carte de stationnement prévue à l'article L.241-3-2 du code de l'action social et des familles. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains
et de la voirie

Arrêté n° C-2014P64 du 7 août 2014

Modification du stationnement impasse Frédéric Fays

Les véhicules de livraison ont un emplacement réservé sur 20 mètres, sur 20 mètres impasse Fays, 50 mètres à l'Est du n° 21. Ces dispositions sont applicables du lundi au samedi, de 7 heures à 19 heures, avec mise en fourrière immédiate en cas d'infraction constatée.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains
et de la voirie

Arrêté n° C-2014P65 du 25 août 2014

Modification du stationnement rue Anatole France

L'arrêt et le stationnement sont interdits rue Anatole France, dans sa partie comprise entre la rue Flachet et la rue Roger Lenoir, côté nord, sur un emplacement de 15 mètres. Ces dispositions ne sont pas applicables aux transports en commun. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains
et de la voirie

Arrêté n° C-2014P66 du 25 août 2014

Modification du stationnement rue Descartes

Les cars ont un emplacement réservé en face du n° 23. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains
et de la voirie

Arrêté n° C-2014P67 du 8 septembre 2014

Modification du stationnement rue Clos Poncet

1 / La zone composée de la rue Clos Poncet constitue une zone de rencontre au sens de l'article R.110-2 du code de la route. Le stationnement d'une véhicule dans cette zone de rencontre, en dehors des emplacement aménagés à cet effet sera considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route. 2 / Un sens unique est institué, sens Ouest / Est. 3 / Il est créé une bande cyclable dans le sens contraire de circulation, réservée exclusivement aux cycles à deux ou trois roues, rue Clos Poncet. A l'intersection de la rue Clos Poncet et de la rue Marc Sangnier, les conducteurs de cycles circulant sur la rue Clos Ponet sont tenus de céder le passage aux autres véhicules. La vitesse maximale autorisée est fixée à 20 km / h.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains
et de la voirie

Arrêté n° C-2014P68 du 12 septembre 2014

Modification du stationnement rue Raymond Terracher

Stationnement interdit des deux côtés, dans sa partie comprise entre la rue Jean Jaurès et 100 mètres avant l'intersection avec la rue Antoine de Saint Exupéry. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains
et de la voirie

Arrêté n° C-2014P69 du 12 septembre 2014

Modification de la circulation rue d'Alsace

La vitesse maximale autorisée est fixée à 30 km / h, entre le n° 34 et le n° 36. Un plateau surélevé est mis en place entre les numéros 34 et 36.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains
et de la voirie

Arrêté n° C-2014P70 du 12 septembre 2014

Modification du stationnement rue D'alsace

L'arrêt et le stationnement sont interdits rue d'Alsace, au n° 32, sur 1 place. Ces dispositions ne sont pas applicables aux titulaires de la carte de stationnement prévue à l'article L.241-3-2 du code de l'action social et des familles. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains
et de la voirie

Arrêté n° C-2014P71 du 12 septembre 2014
Modification du stationnement avenue Albert Einstein

Les véhicules de livraison ont un emplacement réservé au n° 13 bis. Ces dispositions sont applicables du lundi au samedi, de 7 heures à 19 heures, avec mise en fourrière immédiate en cas d'infraction constatée.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains
et de la voirie

Arrêté n° C-2014P72 du 12 septembre 2014
Modification du stationnement rue Francis de Pressensé

L'arrêt et le stationnement sont interdits rue Francis de Pressensé, en face du n° 205, sur un emplacement de 15 mètres. Ces dispositions ne sont pas applicables aux transports en commun. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains
et de la voirie

Arrêté n° C-2014P73 du 12 septembre 2014
A compter du 13 septembre 2014, l'arrêté 2007P2885 du 14 novembre 2007 est abrogé.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains
et de la voirie

Direction de la commande publique

Marchés passés selon une procédure adaptée - Septembre 2014

NUMERO DE MARCHE	TITRE	TITULAIRE	MONTANT HT	DATE DE NOTIFICATION
5024	diagnostic des missions, des fonctions et de l'organisation du service des équipements sportifs de la direction du sport pour la ville de Villeurbanne	BENOIT DERON CONSULTANTS	Tranche ferme : 33 200 Tranche conditionnelle 1 accompagnement à la mise en œuvre des préconisations Coût journée : Associé 1100 - Directrice de mission : 1 000 - Directeur de mission : 1000 Coût de la demi journée : associé 600 - Directrice de mission : 550 - Directeur de mission : 550 Tranche conditionnelle 2 : accompagnement à l'analyse des gardiens logés Coût journée : Associé : 1 100 - Directrice de mission : 1 000 - Directeur de mission : 1 000 Coût de la demi-journée : Associé : 600 - Directrice de mission : 550 - Directeur de mission 550	27/09/14
5080	Prestation de surveillance et sécurité pour le marché de Noël 2014 de la ville de Villeurbanne	SECURI+	26 750,09	06/09/14
5126	Migration du Système d'information des médiathèques de la ville de Villeurbanne vers le logiciel Syracuse	ARCHIMED	15 000,00	11/08/14

5127	Accord Commercial - Portail Entreprises SNCF	SNCF	865,00	09/09/14
5128	Livraison de pain biologique sous forme de miche tranchée de un kilogramme à la cuisine centrale pour les équipements municipaux de la petite enfance	LA MIECYCLETTE	Pain classique de 1 KG (blanc, demi complet, complet) : 3,92 Tranchage au KG : 0,15	18/08/14
5139	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les clubs sportifs villeurbannais dans le cadre de l'accueil périscolaire - Année 2014-2015 - Capoeira	CAPOËIRA SENZALA	3 937,50	05/08/14
5140	Acquisition du module autorisations et migration en version Web du logiciel Sherpa Litteralis	SOGELINK	Acquisition de nouveaux modules et licence, mise en œuvre et prestations migrations 21 083 Formations supplémentaires (prix unitaire sur site) : 1 400 Prestations de paramétrage supplémentaire (prix unitaire) : Montant journée hors site : 700 - sur site : 750 Pack de 5 licences d'accès simultanée supplémentaires à Littéralis pour l'ensemble des modules acquis (prix unitaire) : 4 800	24/09/14
5142	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les clubs sportifs Villeurbannais dans le cadre de l'accueil périscolaire - Année 2014-2015 - Section basket	BASKET CHARPENNES CROIX LUIZET	3 937,50	20/08/14

5151	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les clubs sportifs Villeurbannais dans le cadre de l'accueil périscolaire - Année 2014-2015 - Section RUGBY	LYON VILLEURBANNE- RHÖNE -RUGBY A XIII ASSOCIATION	3 937,50	11/09/14
5152	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les clubs sportifs Villeurbannais dans le cadre de l'accueil périscolaire - Année 2014-2015 - Section Speedball-Lutte éducative-cirque jonglerie,	JUDO CLUB VILLEURBANNNE - JCLV	3 937,50	04/09/14
5153	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les clubs sportifs Villeurbannais dans le cadre de l'accueil périscolaire - Année 2014-2015 - Section gymnastique	JEUNE France	7 000,00	06/09/14
5156	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les clubs sportifs Villeurbannais dans le cadre de l'accueil périscolaire - Année 2014-2015 - Section athlétisme	L'ASVEL OMNISPORTS	3 937,50	04/09/14
5168	Contrat entre la ville de Villeurbanne et les clubs sportifs villeurbannais dans le cadre de l'accueil périscolaire année 2014 - 2015 Section Touckball - King Ball - Ultimate	Association Sportive Universitaire Lyonnaise	8 550,00	24/09/14
5170	Contrat de maintenance pour l'exécution d'une prestation de support et de maintenance applicative du logiciel EP CENTER	GISMARTWARE	1 700,00	24/09/14

5174	Contrat entre la ville de Villeurbanne et les clubs sportifs villeurbannais dans le cadre de l'accueil périscolaire année 2014 - 2015 Section rugby - touckball - boule lyonnaise	RHÔNE SPORTF OMNISPORTS	7 706,25	24/09/14
------	---	----------------------------	----------	----------